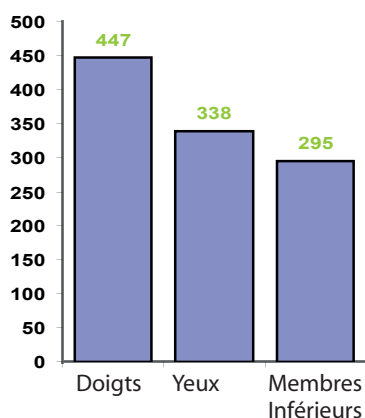


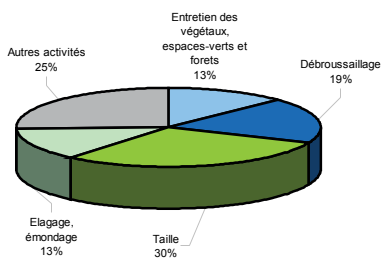


Chiffres clés*

- Les principaux sièges de lésions*



- Les activités* les plus risquées pour les yeux



- Les éléments qui blessent les yeux :

Dans **71%** des cas*, ce sont les éléments végétaux qui causent des blessures oculaires.

* Nombres d'accidents du travail avec ou sans arrêt de 2001 à 2013. source CCMSA



ATTENTION VOS MACHINES PEUVENT VOUS EN METTRE PLEIN LES YEUX !!!

L'utilisation des outils et machines en espaces verts vous expose à de multiples risques. Parmi ces risques, nous avons choisi d'aborder les **projections** et les **conséquences** sur votre corps, vos **yeux** en particulier.

Le saviez-vous ? les yeux représentent **0.1% de la surface de notre corps mais 8% des accidents !**

En tant qu'opérateur, vous n'avez pas toujours conscience d'être exposé au risque de projections. Dans ce numéro, retrouvez des informations et conseils pour vous protéger les yeux.

Au sommaire : les situations à risques, le témoignage d'un salarié accidenté, les mesures de protection et les conseils du médecin du travail.

PROJECTIONS OCULAIRES

Identifier les situations à risques



Les machines

Tonde broyeur



Disqueuse



Débroussailluse



Les types de projections

- poussières végétales et minérales,
- cailloux, limailles, bois,
- produits chimiques : carburants...

Les cibles

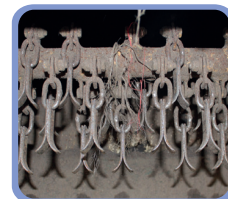
- l'opérateur,
- ses collègues,
- toute personne dans le périmètre de travail,
- l'environnement : vitres...

Accident avec un tondo broyeur

Le 13 mai 2014, Christian G., 26 ans, salarié en espaces verts, utilise un tondo broyeur sur une parcelle semée un an auparavant.

Le terrain n'est pas régulier, il y a des ornières et la végétation est abondante.

C'est en travaillant le long de la clôture, qu'il reçoit dans l'oeil gauche une projection d'une particule métallique de 3 cm. Cette projection a entraîné un traumatisme sévère du globe oculaire similaire à une plaie par balle.



Des conséquences multiples



Pour le salarié

- Il perd un oeil, il est handicapé à vie.
- Il doit faire face au choc psychologique.
- Il doit faire face à ce handicap dans sa vie personnelle et professionnelle.
- Il doit se réadapter à son poste de travail qui devra sans doute être aménagé.

Pour l'employeur

- Il doit faire face à l'absence de son salarié et au traumatisme des équipes.
- Il doit réorganiser ses équipes.
- Il devra certainement aménager le poste de travail.

CET ACCIDENT ENTRAÎNE DES CONSÉQUENCES MULTIPLES ET LOURDES POUR LE SALARIÉ MAIS AUSSI POUR L'ENTREPRISE : CONSÉQUENCES HUMAINES, FINANCIÈRES, JURIDIQUES...

La victime témoigne

En général dans les travaux d'espaces verts, avez-vous l'habitude de porter des Equipements de Protection Individuelle ?

« Oui, pour tous les travaux de tronçonnage avec une scie à chaîne ; et avec une débroussailleuse, je porte plutôt une visière de type écran facial. Mon employeur me fournit et met à ma disposition les EPI nécessaires. D'ailleurs, je préfère le casque intégral avec les atténuateurs de bruit et la visière grillagée ou plastifiée, notamment avec la disqueuse à matériaux. »

Ce jour là, étiez-vous équipé de protections ?

« Je n'avais pas envisagé de

recevoir une quelconque projection, j'avais pris soin de vérifier le terrain. La machine me semblait suffisamment carénée et n'indiquait pas d'obligation sur le port de lunettes ou de protection du visage. **J'ai fait confiance à la machine.** »

En tant que victime, avez-vous un message à adresser à vos collègues et à la profession ?

« En espaces verts, porter des lunettes devrait être une habitude ! Avant l'accident, je n'aurais pas dit la même chose. Une fois que l'on est victime, on change d'avis. Certains équipements ne sont pas pratiques. On est gêné par la buée, la sueur... On ne sait pas où les poser... »

Même pour des travaux de courte durée, il faut porter des lunettes de protection. Par exemple, pour couper une branche au dessus de nous avec une simple scie d'élagage, on ne va pas prendre le temps de s'équiper ; pourtant on s'attend à ce que des copeaux ou de la poussière avec un coup de vent reviennent vers notre visage ou dans les yeux. On a tendance à fermer les yeux. L'hiver est une période pénible avec la buée et la condensation. »



Comment bien se protéger ?

Les mesures de prévention

L'analyse de l'accident avec le tondo broyeur nous permet de constater que **le salarié a "trop fait confiance" à sa machine.**

Avant tout, il est important de choisir le bon outil, la bonne machine en fonction des travaux à effectuer (type de couteaux, hauteur de coupe...). Lorsque vous travaillez avec une machine, un certain nombre de précautions s'imposent :

1

JE M'INFORME

- Je prends connaissance de la notice d'utilisation.
- Je vérifie et j'entretiens ma machine :
 - son fonctionnement (sens de rotation...)
 - ses réglages, ses organes de protection et de sécurité (grille de protection, bavettes, hauteur de coupe...)
 - changement des pièces défectueuses, fendues ou usées.
- J'identifie les pictogrammes de danger et panneaux d'obligations.



2

JE M'ORGANISE

- Je repère l'environnement de travail : état du terrain, objets sur le sol (bouteilles, fils de fer...)
- Je m'assure du maintien en conformité de la machine à chaque utilisation
- Je veille à respecter un périmètre de sécurité



3

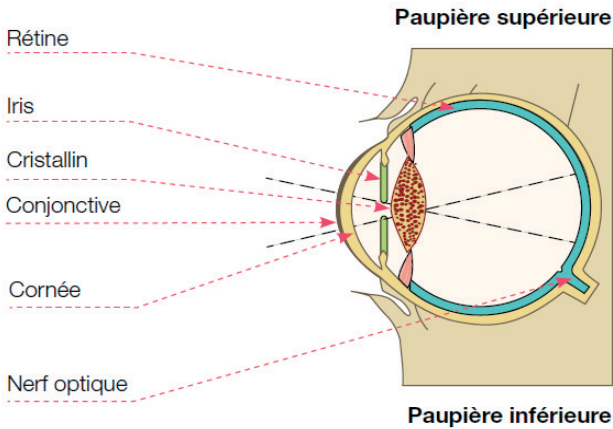
JE M'ÉQUIPE

Je choisis et porte les équipements de protection adaptés à la situation de travail : état du terrain, type de machine.





Le globe oculaire : un organe fragile



Toutes ces parties de l'oeil peuvent être atteintes : du traumatisme oculaire bénin (atteinte de la cornée) à l'atteinte grave (hémorragie et destruction de la rétine).

! La douleur n'est pas proportionnelle à la gravité . Une absence de douleur n'est pas un critère de bénignité. Il peut y avoir une atteinte oculaire sévère retardée.

➔ Le médecin du travail contrôle votre vue lors de la visite médicale.

Comment réagir en cas de projection dans l'oeil ?

Toute plaie négligée peut s'infecter et provoquer une perte partielle ou totale de la vue.

En cas de projection métallique, de blessure ou de coup d'arc

Ne pas intervenir sur l'oeil :

le protéger avec un mouchoir propre ou avec une compresse et conduire rapidement le blessé chez le médecin.

Pour les particules solides (sciures, insectes ...)

Ne pas frotter :

Ne pas essayer de retirer le corps étranger (risque d'aggravation de la lésion). Si la poussière reste collée, consulter un médecin rapidement.

En cas de projection de produit chimique

Intervenir rapidement pour laver l'oeil :

Laisser couler sur l'oeil maintenu ouvert, l'eau du robinet à pression modérée pendant au moins 10 minutes. Renouveler plusieurs fois le lavage si nécessaire.

Puis consulter un ophtalmologiste le plus rapidement possible.

(source : CCMSA)

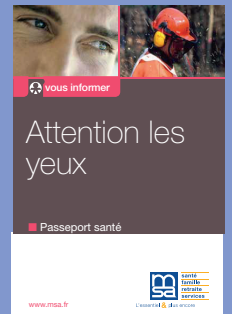


D'une manière générale, il est souhaitable de disposer de compresses à portée de main (par exemple dans la trousse à pharmacie) et d'une réserve d'eau propre.

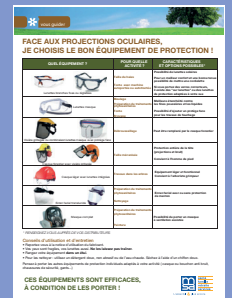
Même en l'absence de traumatisme, un oeil rouge et/ou douloureux doit être rapidement examiné par le médecin.

Pour en savoir plus :

Consultez la documentation de santé sécurité au travail réalisée par la MSA sur le site : <http://references-sante-securite.msa.fr>



réf : 8654



L'affiche jointe est destinée à être apposée dans vos locaux. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir d'autres exemplaires.

Vous pouvez également consulter le site internet de la MSA : www.msa59-62.fr



FACE AUX PROJECTIONS OCULAIRES, JE CHOISIS LE BON ÉQUIPEMENT DE PROTECTION !

QUEL ÉQUIPEMENT ?	POUR QUELLE ACTIVITÉ ?	CARACTÉRISTIQUES ET OPTIONS POSSIBLES*
 <p>Lunettes branches fixes ou réglables</p>	<p>Taille de haies</p> <p>Tonte avec machine autoportée ou autotractée</p>	<p>Possibilité de lunettes solaires</p> <p>Pour un meilleur confort et une bonne tenue possibilité de mettre une cordelette</p> <p>Si vous portez des verres correcteurs, il existe des "sur lunettes" ou des lunettes de protection adaptées à votre vue</p>
 <p>Lunettes masque</p>	<p>Meulage</p> <p>Préparation de traitements phytosanitaires</p> <p>Tonte</p> <p>Broyage</p>	<p>Meilleure étanchéité contre les fines poussières et les liquides</p> <p>Possibilité d'ajouter un protège face pour les travaux de fauchage</p>
 <p>Visière grillagée ou combinaison lunettes masque avec protège face</p>	<p>Débroussaillage</p>	<p>Peut être remplacé par le casque forestier</p>
 <p>Casque forestier avec visière grillagée</p>	<p>Taille mécanisée</p>	<p>Protection entière de la tête (projections et bruit)</p> <p>Convient à l'homme de pied</p>
 <p>Casque léger avec lunettes intégrées</p>	<p>Travaux dans les arbres</p>	<p>Équipement léger et fonctionnel</p> <p>Convient à l'arboriste grimpeur</p>
 <p>Ecran facial translucide</p>	<p>Préparation de traitements phytosanitaires</p> <p>Nettoyage</p>	<p>Ecran facial avec ou sans protection de menton</p>
 <p>Masque complet</p>	<p>Préparation de traitements phytosanitaires</p> <p>Peinture</p>	<p>Possibilité de porter un masque à ventilation assistée</p>

* RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOS DISTRIBUTEURS

Conseils d'utilisation et d'entretien

- Reportez-vous à la notice d'utilisation du fabricant.
- Vos yeux sont fragiles, vos lunettes aussi. **Ne les laissez pas traîner.**
- Rangez votre équipement **dans un étui.**
- Pour les nettoyer : utilisez un détergent doux, non abrasif ou de l'eau chaude. Séchez à l'aide d'un chiffon doux.

Pensez à porter les autres équipements de protection individuelle adaptés à votre activité (casque ou bouchon anti bruit, chaussures de sécurité, gants...).

CES ÉQUIPEMENTS SONT EFFICACES, À CONDITION DE LES PORTER !